

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION AVEC LES POINTS FOC AUX
DU 27 SEPTEMBRE 2024**

Le 27 septembre 2024, une séance de travail s'est tenue entre le Secrétariat Permanent et les points focaux dans la salle de réunion du Secrétariat Permanent de l'ITIE-Congo, située au 7ème étage de l'immeuble ARC.

La réunion a été présidée par le Secrétaire Permanent de l'ITIE-Congo, Monsieur Florent Michel OKOKO et a eu pour ordre du jour :

- 1- Vérification de présences ;
- 2- Examen du compte rendu de la réunion du 04 septembre 2024 ;
- 3- Suivi des recommandations des rapports ITIE ;
- 4- Termes de Référence de l'Administrateur Indépendant pour le Rapport ITIE 2023 ;
- 5- Divers.

Prenant la parole, le Secrétaire Permanent a procédé à la prise de contact avec les participants, constatant que le quorum était atteint.

Etaient présents, les représentants des administrations publiques suivantes :

- Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo ;
- Direction Générale de l'Economie Pétrolière, de l'Audit et du Trading ;
- Direction Générale du Trésor ;
- Direction Générale de la Caisse Congolaise d'Amortissement ;
- Direction des Ressources Naturelles.

Se sont fait représenter par leurs points focaux, les sociétés ci-après :

- KONTINENT ;
- SOREMI ;
- PERENCO ;
- TEPC.

S'agissant du Secrétariat Permanent, il s'est vu représenter par l'ensemble de ses membres.

Concernant l'examen du compte rendu de la réunion du 04 septembre 2024, il s'est vu reporté à la prochaine rencontre pour donner aux participants le temps d'appréhender le document.

Abordant le troisième point à l'ordre du jour, le Secrétaire Permanent a procédé à la présentation des recommandations adressées au Ministère des Hydrocarbures.

Les recommandations parcourues étaient les suivantes :

1. Améliorer la transparence de la fixation des prix fiscaux.

A ce propos, le Secrétaire Permanent a informé les participants de l'existence d'une méthodologie pour la fixation des prix fiscaux, appliquée depuis une quinzaine d'années. Cependant, le constat fait par l'Administrateur Indépendant est qu'aucun texte réglementaire n'a été pris pour finaliser ladite méthodologie.

Mettant l'accent sur le caractère suspensif de cette recommandation, le président de séance a invité les différentes sociétés à émettre des propositions qui seront actées et présentées au Comité National ITIE-Congo.

Pour ce faire, une correspondance, signée soit par le Président du Comité National soit par le Secrétariat Permanent, sera envoyée à toutes les sociétés pétrolières impliquées dans la fixation des prix fiscaux afin de trouver une solution à cette mesure corrective qui interpelle à la fois le Gouvernement de la République et tous les membres du Comité National.

2. Clarifier les critères techniques et financiers pour l'évaluation des demandes d'octroi et de transfert des permis d'hydrocarbures.

Sur ce point, le Secrétaire Permanent a fait remarquer que cette question avait été soulevée à de nombreuses reprises dans les rapports ITIE et que par conséquent, il serait bienvenu d'apporter des réponses concrètes.

Il a été proposé à cet effet, de :

- Procéder à un benchmarking ;
- Mettre en place les textes réglementaires en s'inspirant de la pratique réglementaire des pays mettant en œuvre l'ITIE ;
- Examiner au cas par cas les informations contenues dans les rapports ITIE et donner des réponses répondant au contexte de la République du Congo.

3. Renforcer la transparence des accords de commercialisation des hydrocarbures signés avec les entreprises pétrolières.

Il a été relevé que les informations liées à la commercialisation des parts de l'Etat, par TotalEnergies et ENI Congo ne sont pas rendues publiques.

En réaction, le point focal de la Direction Générale de l'Economie Pétrolière, de l'Audit et du Trading a informé l'assistance que la société ENI avait manifesté la volonté de publier les accords de commercialisations mais cela nécessitait au préalable d'obtenir l'aval du Ministre en charge des hydrocarbures.

Les démarches proposées ont été les suivantes :

- Réflexion et propositions attendues des sociétés bénéficiant d'un mandat de commercialisation de l'Etat ;
- Obtenir la proposition et la décision formelle du Ministre en charge des hydrocarbures quant au mécanisme à mettre en place.

Le Secrétaire Permanent a conclu ce point en déclarant qu'il serait primordial de trouver un mécanisme répondant à cette problématique avant juillet 2026.



4. Améliorer la fiabilité des données d'exportation et de production.

Après une brève présentation des écarts relevés dans le rapport ITIE 2022, la difficulté majeure soulevée par les participants a été le taux de change utilisé par l'Administrateur Indépendant.

En réaction, le point focal de la DRN a affirmé que la BEAC a simplifié la procédure, en affichant le paiement en dollar des sociétés avec le taux utilisé, ce qui permet de connaître la valeur exacte en CFA.

Outre ce fait, le Secrétaire Permanent a rappelé aux sociétés qu'elles sont responsables de la mise à disposition des fonds jusqu'à leur arrivée au Trésor Public.

Le souhait étant de parvenir à une réelle harmonisation des données déclarées, les participants ont émis les suggestions suivantes :

- Organiser une première réunion avec les techniciens des différents secteurs ;
- Mettre en place des périodes de réunion de fiscalité ou de fiabilité de l'information.

Le président de séance a conclu ce point en déclarant que l'analyse des écarts sera mise à la disposition de tous les points focaux.

5. Accélérer la publication des textes d'application de la loi n°2016-28 du 12 octobre 2016 portant Code des hydrocarbures.

Parlant de cette recommandation, le président de séance a souligné le fait que l'existence de textes d'applications faciliterait les questions de procédures.

6. Reporter les données désagrégées par projet sur les paiements et les revenus provenant du secteur extractif.

Après une brève explication de la désagrégation, le Secrétaire Permanent a déclaré que l'on devrait être en capacité d'avoir des données désagrégées projet par projet pour les rapports 2023, 2024 et 2025.

Au titre des propositions, le point focal de la société PERENCO a suggéré que soit demandé à l'Administrateur Indépendant d'insérer cet aspect dans la fiche de déclaration envoyée aux sociétés.

Le Secrétaire permanent a conclu ce point en affirmant que cela sera inscrit dans les Termes de Référence de l'Administrateur Indépendant.

En ce qui concerne le point 4 inscrit à l'ordre du jour relatif aux Termes de Référence de l'Administrateur Indépendant, le point focal de TotalEnergies est revenu sur la problématique liée à la déclaration des coûts et rapports d'audit par projet.

Il a indiqué que l'Exigence 4.10(c) de la Norme ITIE 2023 telle que présentée est un encouragement pour les sociétés et revêt un caractère facultatif qui n'influe pas sur l'évaluation globale de la progression vers le respect de la Norme ITIE. De plus, il a précisé que les coûts pétroliers sont déclarés trimestriellement auprès du Ministère des Hydrocarbures et à ce titre, a émis la proposition d'exclure ces deux points des termes de référence. Il s'agit la divulgation des coûts et leur analyse désagrégée par

projet ainsi que la présentation exhaustive des coûts du secteur extractif, du processus et des résultats des audits fiscaux et des audits de coûts.

En réponse, le Secrétaire Permanent a suggéré que toutes réserves émanant des sociétés soient discutées en session du Comité National afin de parvenir à un consensus.

Aucun point n'étant inscrit dans les divers, il a été conclu que les comptes rendus du 04 septembre et du 27 septembre 2024 seront transférés aux participants avant la prochaine réunion, pour amendements.

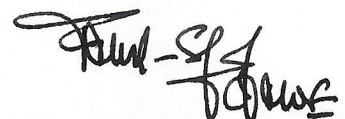
Une nouvelle séance de travail avec les points focaux est prévue le mercredi 06 novembre 2024, de 11h00 à 13h00.

Les points proposés pour la prochaine réunion sont :

- Vérification de présence ;
- Examen des deux derniers comptes rendus ;
- Suivi des recommandations des rapports ITIE ;
- Termes de Référence de l'Administrateur Indépendant ;
- Divers.

Les travaux qui ont commencé à 12h00, se sont achevés à 14h00.

Le Secrétaire Permanent



Florent Michel OKOKO